



## Rechercher des ESMS et envoyer le DUA

Handicap

Avec l'ouverture du portail particulier « Personnes en situation de handicap », les usagers ainsi que les structures accompagnantes peuvent consulter l'annuaire national des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS), compléter le Dossier Unique d'Admission (DUA) et l'envoyer aux ESMS en lien avec les préconisations de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Par le biais de ce portail, l'usager ou son accompagnant peut suivre les réponses apportées par les ESMS sollicités.

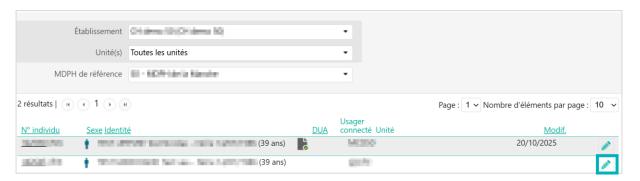
Cette fiche a pour but de vous expliquer comment rechercher des ESMS et leur envoyer le DUA.

## 1 Accéder au DUA de l'usager

Depuis le menu « HANDICAP », cliquer sur « Gérer les d'admission (DUA) »



Une fois sur le tableau de bord, vous pouvez filtrer par **établissement** (si vous êtes habilité.e sur plusieurs établissements), par **unité** et par **MDPH de référence** pour retrouver le dossier souhaité, puis cliquer sur le petit crayon qui apparaît sur la droite de la ligne afin d'accéder au dossier.





Si le DUA est déjà complet, l'icône suivante apparaît sur le tableau de bord :



Si le DUA est en cours de rédaction, ce sera l'icone suivante qui sera visible :







## 2 Rechercher des ESMS

Dans la zone « **Gestion des demandes** », vous pouvez cliquer sur « **Annuaire ESMS** ».



Dans la zone de recherche, vous pouvez filtrer par différents éléments :

- Nom de l'ESMS
- Catégorie de l'ESMS (exemple : Dispositif ITEP, SAVS, MAS, etc.)
- Mode de prise en charge (exemple : accueil de jour, internat, etc.)
- ESMS connectés ou non à ViaTrajectoire (pour information, les ESMS qui ne sont pas connectés à ViaTrajectoire ne pourront recevoir le DUA)
- Code postal/ville
- 6 Distance
- **7** Département

Puis cliquez sur « Rechercher ».







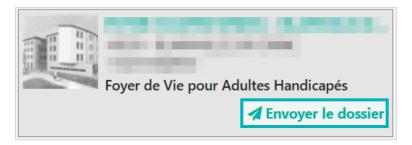
# 3 Envoyer le DUA



Tous les onglets doivent être au vert pour envoyer les demandes aux ESMS.



Pour envoyer le DUA, il faudra cliquer sur « Envoyer le dossier » vers les ESMS souhaités :



Une pop-up s'ouvre. Vous devrez alors :

- Sélectionner l'orientation pour laquelle vous souhaitez envoyer le DUA (bien vérifier l'orientation si plusieurs sont existantes)
- Si besoin, ajouter des précisions (attention, celles-ci seront visibles par les usagers qui utilisent ViaTrajectoire)
- 3 Cocher la case pour autoriser l'établissement contacté à consulter le DUA

Puis cliquer sur « Envoyer le dossier ».







### 4 Gérer les demandes

Les demandes envoyées sont accessibles depuis l'onglet « Décisions et demandes » de la zone « Gestion des demandes ».



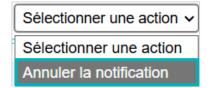
Vous pouvez alors:

- Consulter le **statut de la notification** au sein de l'ESMS concerné (lue, liste d'attente, etc.)
- 2 Autoriser ou non l'ESMS à consulter le dossier unique d'admission
- Sélectionner une action (annuler, réactiver ou maintenir la notification)
- Afficher les accompagnements (par exemple, si l'usager est sur liste d'attente, voir sur quelle unité)



#### 4.1 Annuler une notification

Pour annuler une notification envoyée, vous pouvez cliquer sur « Sélectionner une action », puis sur « Annuler la notification ».



Une pop-up s'ouvre où vous devrez renseigner le **motif** et les **précisions** relatives à cette annulation avant de cliquer sur **« Valider »**.





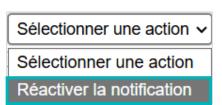


Une fois la notification annulée, celle-ci apparaît de la manière suivante.



#### 4.2 Réactiver une notification

Pour réactiver une notification annulée, vous pouvez cliquer sur « Sélectionner une action », puis sur « Réactiver la notification ».



Une fois la notification annulée, celle-ci apparaît de la manière suivante où vous pouvez renseigner des précisions sur la demande, autoriser l'établissement contacté à consulter le dossier d'orientation avant de cliquer sur « Valider ».



Une fois la notification réactivée, celle-ci apparaît de la manière suivante:

Notification réactivée le 21/10/2025



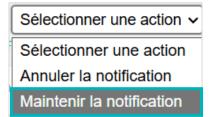
#### 4.3 Maintenir une notification

Si l'usager entre dans un ESMS, les autres notifications de la même décision seront annulées sous 10 jours.

Cela se matérialise par l'icône suivante :



Si vous souhaitez maintenir la notification, vous pouvez cliquer sur « Sélectionner l'action », puis « Maintenir la notification ».



Une pop-up s'ouvre où vous devrez « Valider » le souhait de maintenir la notification :



